

La couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse

En 2023, la Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique, contre moins de 15 % en 2015. L'augmentation notable de la couverture énergétique sur cette période résulte d'une production électrique en forte hausse et d'une consommation en légère baisse, suivant ainsi les recommandations du Sraddet. À l'inverse, la consommation de gaz est en hausse ; elle est couverte à hauteur de 4 % par une production renouvelable en forte augmentation. De même, la production d'électricité grâce aux énergies renouvelables progresse fortement mais ne couvre encore qu'une faible part de la consommation. Dans la région, l'éolien est l'énergie renouvelable la plus productive et le déploiement de son parc s'est accéléré en 2023 avec la mise en service partielle du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. La production d'électricité solaire et de gaz renouvelable s'accélère également ces dernières années.

La Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique

En 2023, la **consommation** brute d'électricité et de gaz s'élève à 38 728 GWh en Bretagne, dont 21 369 GWh d'électricité et 17 359 GWh de gaz.

La même année, la production électrique de la Bretagne atteint 6 890 GWh. La région couvre ainsi presque un tiers de sa consommation électrique, contre 14,3 % en 2015. Elle se situe à la dixième place des régions métropolitaines les plus autonomes ► **figure 1**. Parmi les six régions ne disposant pas d'un parc nucléaire, elle se positionne à la troisième place.

La consommation de gaz augmente, celle d'électricité baisse

La consommation totale brute est en augmentation de 5,5 % depuis 2015 ► **figure 2**. La consommation électrique diminue de 2,2 %, tandis que la consommation de gaz augmente de 16,8 %. La hausse de la consommation de gaz est particulièrement importante en 2022, en lien avec la mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau.

Cette évolution de la consommation suit l'orientation proposée dans le **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)**. Celui-ci prévoit en effet l'augmentation de la consommation de gaz entre 2015 et 2030, anticipant l'ouverture de centrales à gaz. À l'inverse, il planifie une diminution de 20 % de la consommation électrique à l'horizon 2030 par rapport à 2015.

La production électrique des énergies renouvelables continue de progresser mais ne couvre qu'une faible part de la consommation bretonne

En 2023, la production électrique issue des énergies renouvelables s'élève à 4 172 GWh en Bretagne. Elle représente ainsi 60,6 % de la production électrique totale dans la région ► **figure 3**, et a été multipliée par 1,5 depuis 2015. Cette évolution est similaire à celle de la France métropolitaine mais inférieure à celle de la région voisine des Pays de la Loire, où elle a été multipliée par 3 sur la même période.

Le taux de couverture de l'électricité renouvelable est de 19,5 % en 2023 en Bretagne ► **figure 4**, inférieur à celui de la France métropolitaine prise dans son ensemble (32,3 %). Il est très éloigné du niveau des régions Grand Est, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, qui couvrent toutes trois plus de la moitié de leur consommation électrique par les énergies renouvelables. Cependant, ces régions disposent d'un grand parc de barrages hydrauliques depuis le milieu du XX^e siècle. En Bretagne, la production hydraulique repose essentiellement sur l'exploitation de l'usine marémotrice de la Rance.

Sur ce critère du taux de couverture par les énergies renouvelables, la Bretagne se situe à l'antépénultième place des régions métropolitaines, devant les régions Normandie et Île-de-France. L'augmentation significative de la production électrique de la région est en effet davantage due à la mise en service de la centrale thermique de Landivisiau en 2022 qu'à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

L'éolien, la filière renouvelable la plus productive en Bretagne, connaît une forte hausse en 2023

La production éolienne de la région s'élève à 2 667 GWh en 2023. C'est la plus grosse production électrique toutes **filières** confondues. Elle est suivie de très près par la production thermique, avec 2 637 GWh ► **figure 5**. La production électrique éolienne a augmenté de 61,5 % depuis 2015.

En 2023, elle connaît la plus forte hausse annuelle de toute la période (+31,1 %) grâce aux premiers raccordements du parc en mer

de Saint-Brieuc. Une augmentation significative est attendue pour l'année 2024 avec le raccordement complet de ce dernier, dont la capacité annuelle prévue est d'environ 1 800 GWh. Un autre parc en mer en Bretagne Sud est en projet.

Ainsi, si la filière est pour l'instant en dessous des objectifs chiffrés du Sraddet (7 000 GWh environ prévus en 2023), le déploiement de son parc devrait entraîner une accélération de sa production dans les prochaines années.

La production solaire continue d'augmenter tandis que l'hydraulique et les bioénergies restent stables

En 2023, la production solaire s'élève à 475 GWh, soit 7,0 % de la production électrique régionale. Elle a été multipliée par 2,5 depuis 2015 et connaît une accélération depuis 2021. Elle augmente ainsi de 25,0 % entre 2022 et 2023, là où l'augmentation annuelle était de 7,0 % en moyenne entre 2015 et 2020. Cependant, elle produit pour l'instant moins de la moitié des 1 000 GWh prévus par le Sraddet pour 2023.

La production électrique brute issue des bioénergies bretonnes s'élève quant à elle à 459 GWh, soit 5,9 % de la production totale. Depuis 2015, cette production est en hausse de 47,6 % mais elle n'augmente plus depuis trois ans.

De même, la production hydraulique reste stable entre 2015 et 2023. Elle contribue à hauteur de 8,4 % à la production totale. ●

Autrice :
Marie Matrot (Insee)

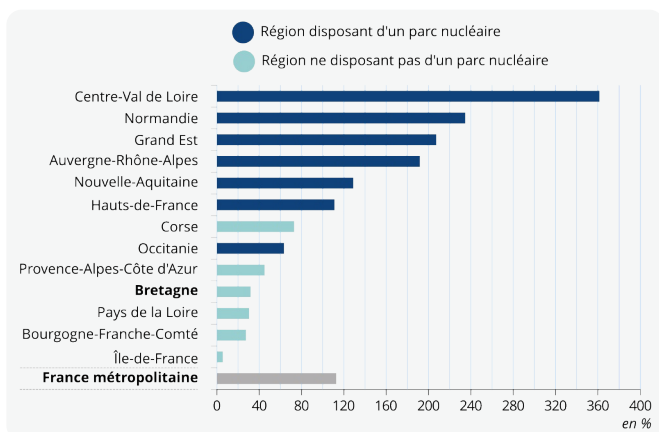
Encadré - Le gaz renouvelable : une production en forte progression

En 2023, la Bretagne est la cinquième région de France continentale à produire le plus de **biométhane**. Cette production s'élève à 679 GWh.

La production a été multipliée par 18 ces cinq dernières années ► **figure 6**. Cette évolution va dans le sens du Sraddet, qui prévoit une production d'environ 6 700 GWh de biogaz par méthanisation en Bretagne à l'horizon 2030. L'évolution de la production de biométhane est plus importante en Bretagne qu'en France continentale, où elle a été multipliée par 13 ces cinq dernières années. Elle y est également supérieure à celle des Pays de la Loire, où cette production a été multipliée par 9 sur la même période.

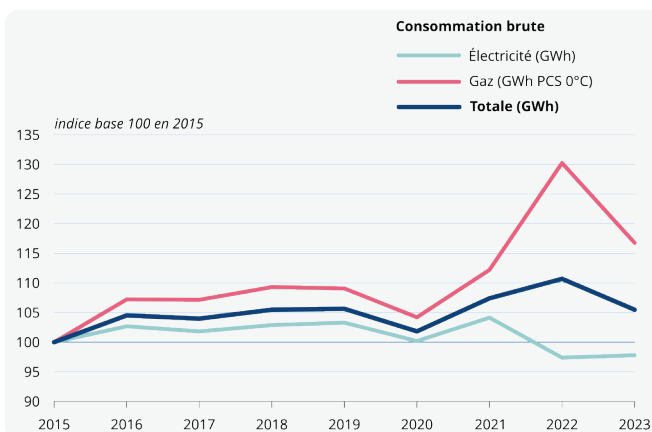
En 2023, la Bretagne couvre ainsi 3,9 % de sa consommation de gaz par sa production de biométhane.

► 1. Part de la consommation électrique couverte par la production en 2023



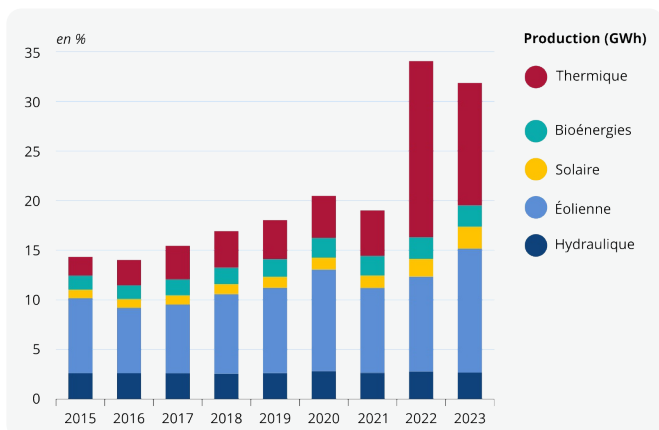
Lecture : en 2023, la région Centre-Val de Loire produit environ 360 % de sa consommation en électricité.
Source : RTE.

► 2. Évolution de la consommation brute en Bretagne entre 2015 et 2023



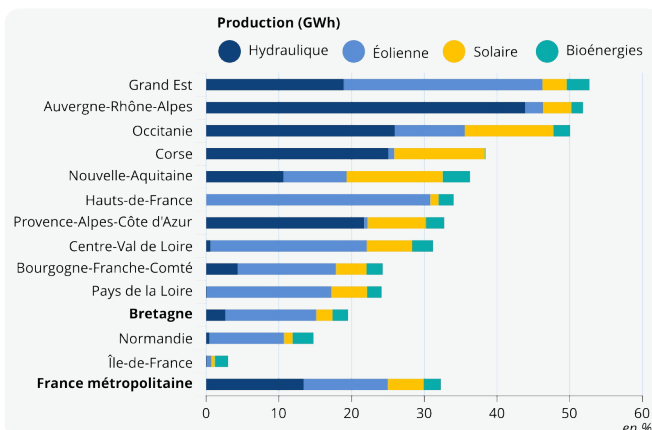
Champ : ce jeu de données présente les consommations régionales annuelles brutes d'électricité (GWh) et de gaz (GWh PCS 0°C) sans correction de l'aléa climatique.
Sources : RTE ; GRTgaz ; Teréga.

► 3. Part de la consommation électrique bretonne couverte par filière entre 2015 et 2023



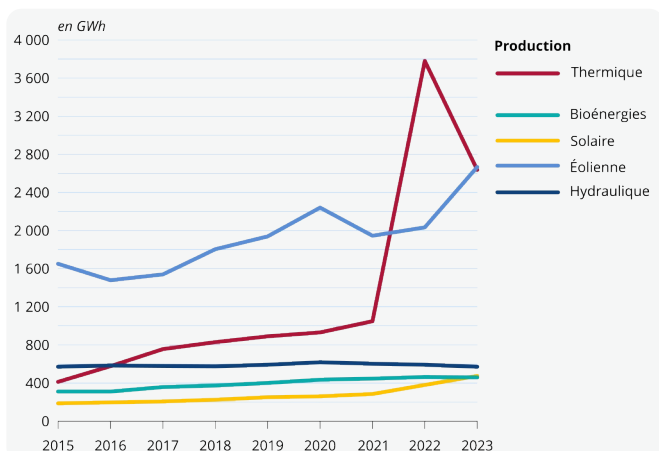
Lecture : en 2023, la Bretagne couvre 19,5 % de sa consommation électrique par des énergies renouvelables : 2,7 % par l'hydraulique, 12,5 % par l'éolien, 2,2 % par le solaire et 2,1 % par les bioénergies.
Source : RTE.

► 4. Part de la consommation électrique régionale couverte par les énergies renouvelables en 2023



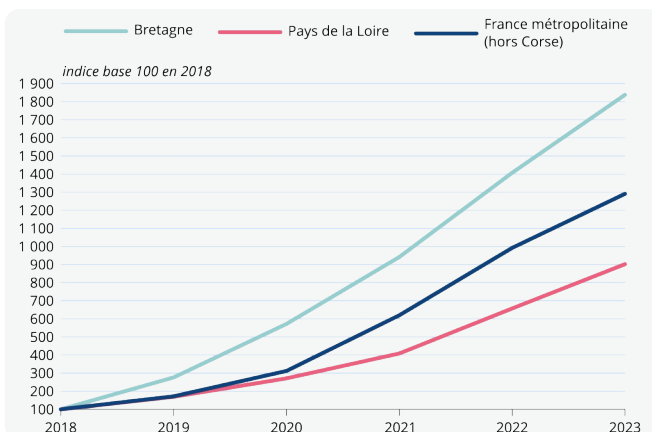
Lecture : en 2023, le Grand Est est la région métropolitaine qui couvre le plus sa consommation électrique par sa production renouvelable, avec un taux de couverture de 52,7 %, dont 19,0 % pour l'hydraulique, 27,3 % pour l'éolien, 3,4 % pour le solaire et 3,1 % pour les bioénergies.
Champ : France métropolitaine.
Source : RTE.

► 5. Production électrique par filière en Bretagne entre 2015 et 2023



Lecture : en Bretagne, la production électrique issue de la filière thermique est passée de 413 GWh en 2015 à 2 637 GWh en 2023.
Source : RTE.

► 6. Évolution comparée de la production de biométhane en Bretagne, Pays de la Loire et France métropolitaine (hors Corse) entre 2018 et 2023



Notes : les données sont définitives. Des clés de répartition sont parfois utilisées pour la répartition régionale des injections n'ayant pas d'information sur les valeurs de comptage des sites mais uniquement des valeurs agrégées. Les données sont mises à jour mensuellement autour du 15 du mois N+1.

Lecture : la production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution a été multipliée par 9 dans les Pays de la Loire entre 2018 et 2023.

Champ : production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution.

Sources : GRTgaz ; Teréga.